

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

---

## OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 3841 (Rect)

présenté par  
M. Myard  
-----

### ARTICLE 1ER BIS C

Après le mot :

« cérémonie »,

insérer le mot :

« publique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La cérémonie est et doit rester publique.